

Forte hausse attendue de la demande de services à la personne d'ici 2050

Insee Première • n° 2042 • Mars 2025



En France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion, 3,9 millions de ménages ont recours aux services à la personne en 2019, soit 13,8 % de l'ensemble des ménages. Dans l'Hexagone, le taux de recours à ces services est plus marqué dans les départements de l'Ouest. Il est plus faible en Martinique et à La Réunion.

Ces écarts s'expliquent en partie par les caractéristiques des populations : les ménages âgés et ceux dont le niveau de vie est élevé utilisent davantage les services à la personne. Le vieillissement de la population a ainsi fortement contribué à la hausse du nombre de ménages utilisateurs (+7,5 %) par rapport à 2013, plus marquée que celle de l'ensemble des ménages (+4,5 %).

Cette croissance se poursuivrait dans les années à venir, de manière plus prononcée sur la façade atlantique et dans le Sud-Est. D'ici 2050, dans le scénario central, 5 millions de ménages utiliseraient ces services en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion.

En 2019, 3,9 millions de ménages ont recours aux **services à la personne** en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion ► [sources](#). Cela représente 13,8 % de l'ensemble des ménages qui y résident. Entre 2013 et 2019, le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne a augmenté de 270 000. Portée principalement par le vieillissement de la population, cette hausse a été plus rapide que celle de l'ensemble des ménages (+7,5 % contre +4,5 %).

Cependant, ces montants varient très fortement d'un ménage à l'autre : les 10 % des ménages qui dépensent le plus y consacrent 5 510 euros. Cette somme est 24 fois supérieure à celle des 10 % des ménages qui dépensent le moins.

et à La Réunion (2 430 euros), alors que le taux de recours y est faible. De manière générale, plus le recours est répandu dans un territoire, moins l'usage est intensif. Ainsi, si le taux de recours est nettement supérieur à la moyenne nationale en Bretagne, seule la moitié des ménages de cette région y consacre plus de 1 160 euros en 2019. Le recours est en revanche nettement plus rare en Corse,

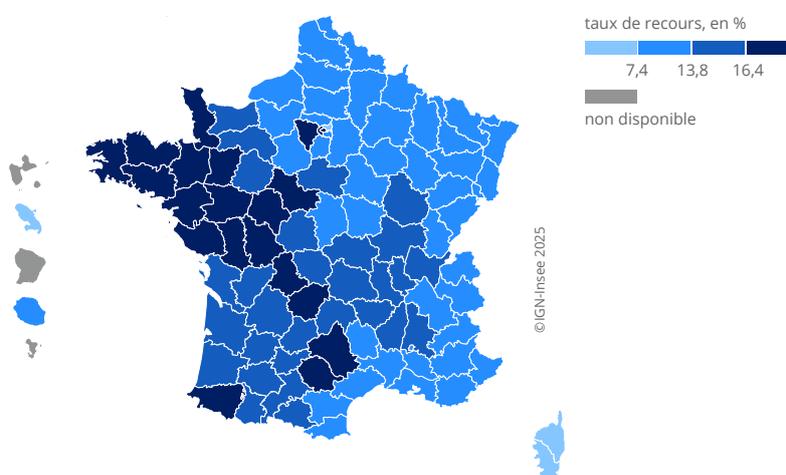
Parmi les utilisateurs, la dépense médiane est nettement supérieure à la médiane nationale en Martinique (2 200 euros)

En 2019, le fort recours des ménages résidant à l'Ouest de l'Hexagone contraste avec une utilisation nettement moins fréquente dans l'Est, en Corse, en Martinique et à La Réunion ► [figure 1](#).

Au sein des **aires d'attraction des villes**, le taux de recours est plus fort dans les couronnes que dans les pôles. Ainsi, 16,0 % des ménages de la couronne de l'agglomération toulousaine recourent aux services à la personne, contre 12,9 % des ménages du pôle toulousain et 13,8 % des occitans habitant en dehors des aires d'attraction des villes, ce qui s'explique par des différences entre les caractéristiques des populations peuplant ces territoires.

En 2019, en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion, la moitié des ménages utilisateurs ont dépensé plus de 1 430 euros (dépense médiane).

► 1. Taux de recours aux services à la personne en 2019, par département



Lecture : En 2019, dans les Pyrénées-Atlantiques, 17,2 % des ménages ont recours aux services à la personne.
Champ : Ensemble des foyers fiscaux déclarant avoir recours aux services à la personne en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion.
Source : Insee, Filosofi 2019.

mais la moitié des ménages concernés dépensent plus de 1 660 euros, et ce montant dépasse même 7 310 euros pour 10 % d'entre eux.

En Île-de-France la dépense médiane est la plus élevée de l'Hexagone (2 240 euros). Tous les départements de cette région se situent au-dessus de la médiane nationale, alors que les taux de recours y sont très hétérogènes, avec des taux parmi les plus élevés de France (Paris, Hauts-de-Seine) et d'autres parmi les plus bas (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise).

Un recours nettement plus fréquent pour les ménages les plus âgés et les plus aisés

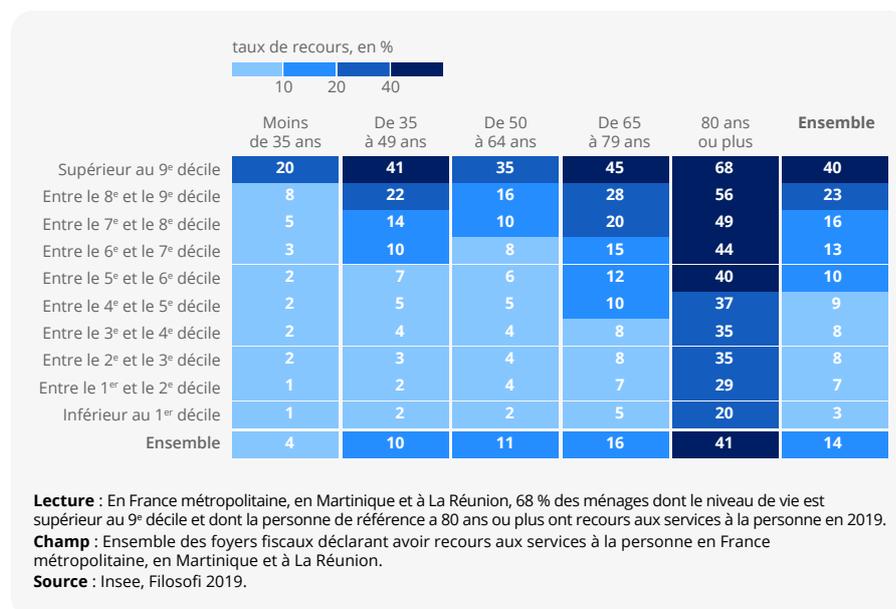
Le recours aux services à la personne augmente avec le **niveau de vie**

► **figure 2.** Si les écarts en bas et au milieu de la distribution des revenus restent faibles, les ménages les plus aisés se détachent nettement des autres. En particulier, parmi les 10 % de ménages les plus aisés, 40 % ont recours à ces services. Les montants dépensés suivent une tendance similaire. Ainsi, l'usage par les ménages aisés ne se limiterait pas à satisfaire des besoins essentiels, comme pallier une perte d'autonomie, mais pourrait aussi s'inscrire dans une recherche d'un meilleur confort de vie [Benoteau, Goin, 2015], ou d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, avec une aide pour les tâches domestiques et la garde d'enfants par exemple.

Les ménages dont la personne de référence a 80 ans ou plus se distinguent par un taux de recours très élevé (41 %). L'assistance aux personnes âgées ou dépendantes constitue la principale activité des organismes prestataires [Dares, 2023]. Le recours est facilité par l'existence d'aides sociales pour le maintien à domicile des personnes âgées. Ainsi, l'usage de services à la personne est supérieur à celui de l'ensemble de la population même pour les ménages âgés les plus modestes (20 % des 10 % de ménages âgés les plus modestes ont recours aux services à la personne) et il progresse fortement dès le bas de la distribution des revenus. Par rapport aux autres tranches d'âge, le recours des ménages âgés semble davantage tourné vers la satisfaction de besoins essentiels.

L'Île-de-France diffère des autres régions par une forte proportion de ménages aux revenus très élevés : 10 % d'entre eux y ont un niveau de vie annuel supérieur à 49 100 euros en 2019, soit 10 000 euros de plus que pour l'ensemble de la France métropolitaine, de la Martinique et de

► 2. Taux de recours aux services à la personne en 2019, selon l'âge et le niveau de vie



La Réunion. Cette situation contribue à accroître le recours aux services à la personne. Cependant, l'Île-de-France se distingue aussi par la jeunesse de sa population, ce qui a au contraire tendance à freiner ce recours. La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une situation inverse, avec une population âgée favorisant un taux de recours élevé, mais un niveau de vie relativement modeste des ménages qui l'atténue.

Dans d'autres régions, les effets de l'âge et du niveau de vie vont dans le même sens. C'est le cas des Hauts-de-France qui combinent une population jeune et des ménages au faible niveau de vie. Ces particularités contribuent au taux de recours relativement bas (12,1 %) de cette région.

Pour les personnes âgées, un recours plus faible en présence de potentiels aidants familiaux

Le recours aux services à la personne dépend également de la composition des ménages et du **mode de cohabitation**. Lorsque la personne de référence a moins de 65 ans, les familles avec enfants font plus souvent appel aux services à la personne que les ménages sans enfants. Au-delà de la garde de jeunes enfants à domicile, cette tendance s'explique par des besoins d'accompagnement scolaire ou d'aide aux tâches ménagères accrus. Les jeunes familles monoparentales, également concernées par ces besoins, utilisent pourtant moins ces services que les couples. Leurs moyens financiers, souvent plus faibles, peuvent l'expliquer.

À l'inverse, pour les ménages plus âgés, le recours aux services à la personne est moindre en présence d'enfants, souvent majeurs, dans le foyer. En effet, les enfants représentent plus de la moitié des proches aidants d'une personne âgée, limitant ainsi le besoin d'aide extérieure [Bellidenty, Radé, 2021]. En revanche, le besoin est très marqué pour les personnes âgées vivant seules, en particulier celles de 80 ans ou plus, dont le taux de recours est de 44 % en 2019. À tous âges, le taux de recours est plus faible pour les familles monoparentales que pour les couples.

La composition des ménages varie relativement peu d'une région de France métropolitaine à une autre. À l'échelle départementale, Paris se distingue nettement par une faible part de couples et une forte proportion de personnes seules. La jeunesse de la population parisienne, notamment de jeunes vivant seuls, limite le recours aux services à la personne.

En Martinique et à La Réunion, la présence de différentes générations au sein d'un même ménage est fréquent, ce qui diminue les besoins d'aide extérieure pour les personnes âgées. Ces îles comptent aussi un grand nombre de familles monoparentales ; or, ces dernières ont globalement moins recours aux services à la personne que les couples (4,2 %, contre 11,2 % à La Réunion).

Le vieillissement de la population, moteur de la hausse du recours aux services à la personne

D'ici 2050, le nombre de ménages utilisateurs augmenterait pour atteindre 4,4 à 5,5 millions selon le scénario

► **méthodes, figure 3.** Dans le scénario central, environ 5 millions de ménages auraient recours aux services à la personne en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion. Cela représente une hausse d'un peu plus d'un quart des utilisateurs entre 2019 et 2050 (+27 %).

Quel que soit le scénario, le vieillissement de la population, et tout particulièrement la hausse du nombre de personnes de 80 ans ou plus, serait le principal moteur de la hausse du recours. Dans le scénario central, il représente 85 % de l'effet total. L'augmentation de la population totale contribuerait à hauteur de 10 %, tandis que l'évolution de la structure des ménages jouerait pour 5 %. Ce dernier effet est la conséquence du recul de la mise en couple à âge donné et du vieillissement de la population qui augmentent la proportion de personnes vivant seules.

En 2019, 41 % des personnes âgées de 80 ans ou plus recourent aux services à la personne. Dans le scénario central, retenu pour la suite, la demande de services serait stimulée par l'augmentation de 3,6 millions de personnes dans cette tranche d'âge d'ici 2050.

À l'horizon de projection, la proportion de ménages utilisateurs composés d'une personne seule augmenterait de 7 points, atteignant 44 % en 2050. Ces ménages sont très utilisateurs de services lorsqu'il s'agit de seniors isolés. À l'inverse, la part des couples dans l'ensemble des ménages utilisateurs reculerait de 8 points pour représenter 47 % de l'ensemble. Deux causes principales à cela : d'une part le vieillissement de la population qui augmente le nombre de personnes âgées vivant seules, d'autre part la baisse des mises en ménages des populations plus jeunes. La part de familles monoparentales et de personnes vivant hors famille, qui ont des taux de recours très faibles, resterait stable.

Une hausse du recours aux services à la personne plus forte sur la façade atlantique et dans le Sud-Est

Sur la façade atlantique allant du Morbihan aux Landes, la progression du recours aux services à la personne serait la plus forte, autour de 45 % ► **figure 4.** Elle se situerait entre 30 % et 48 % dans le Sud-Est. Les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes feraient figures d'exception, avec seulement 20 % de hausse. Dans ces départements la population resterait en moyenne plus jeune, notamment dans les aires d'attraction des villes de Marseille et de Nice. Du centre jusqu'au Nord-Est, la population diminuerait et ne vieillirait plus beaucoup. L'augmentation de la demande y serait faible, de l'ordre de 10 à 20 %.

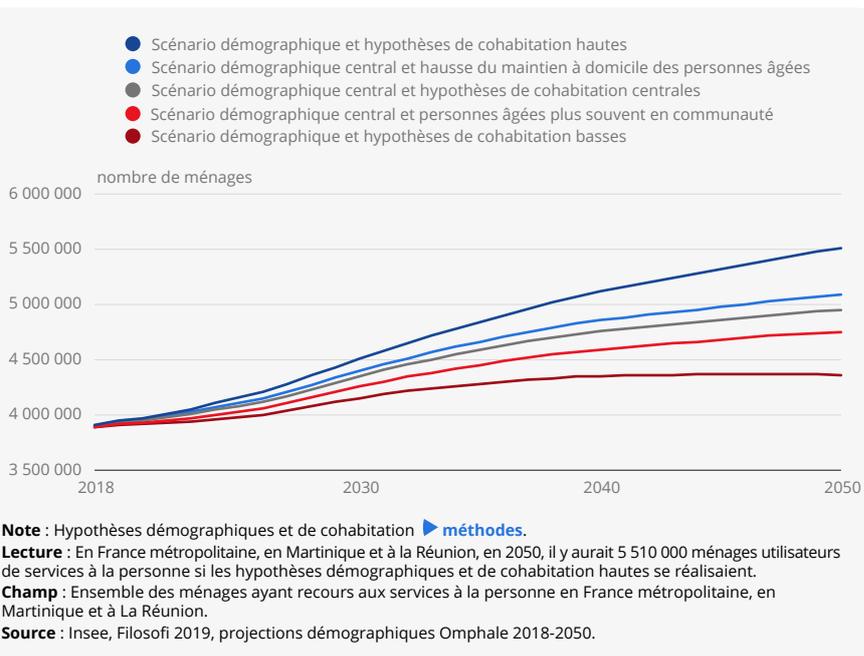
► Encadré - Des centaines de milliers de salariés à former et à recruter d'ici 2050

En France, en 2019, un peu plus d'un million de salariés travaillent dans les services à la personne, la plupart à temps partiel. L'activité du secteur représente environ 400 000 emplois en équivalent temps plein [Borey *et al.*, 2024]. Si la consommation de services progressait au même rythme que le nombre de ménages utilisateurs d'ici 2050, les évolutions à venir nécessiteraient 100 000 emplois en équivalent temps plein de plus, soit 300 000 salariés de plus à comportements de temps partiel constants.

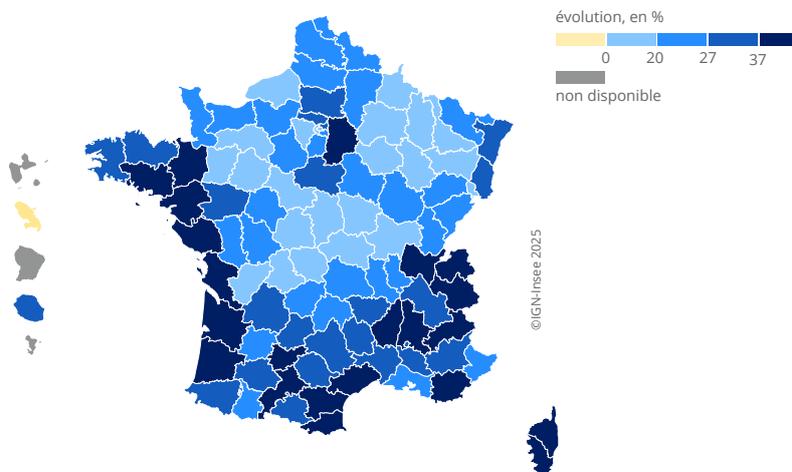
Ce chiffre est probablement une estimation basse car, en 2050, les ménages utilisateurs seront plus âgés et auront de ce fait un usage des services à la personne plus intensif. Une méthode de prise en compte du vieillissement des ménages utilisateurs suggère que le besoin d'emplois additionnels atteindrait 170 000 équivalent temps plein, soit 500 000 salariés supplémentaires ► **méthodes.**

En plus de salariés supplémentaires à recruter d'ici 2050, le secteur devra également faire face au renouvellement de 800 000 salariés qui y travaillent actuellement et qui auront plus de 65 ans à l'horizon de projection.

► 3. Projections du nombre de ménages utilisateurs de services à la personne



► 4. Évolution du nombre de ménages utilisateurs de services à la personne entre 2019 et 2050, par département



Lecture : En Haute-Corse, entre 2019 et 2050, le nombre de ménages utilisateurs de services à la personne augmenterait de 53 %.

Champ : Ensemble des ménages ayant recours aux services à la personne en France métropolitaine, en Martinique et à La Réunion.

Source : Insee, Filosofi 2019, projections démographiques Omphale 2018-2050.

En Île-de-France, le taux de recours des ménages des départements situés au Nord et à l'Est de Paris progresserait de façon plus marquée que ceux du reste de la région. La population de ces départements amorcerait son vieillissement d'ici 2050, ce qui augmenterait la demande. À Paris même, la stagnation de la demande serait due à la baisse de la population qui compenserait son vieillissement. D'ici 2050, les vingt départements les plus

peuplés, avec de grandes agglomérations, contribueraient pour 50 % à la hausse du nombre de ménages utilisateurs. Cette hausse serait portée par le vieillissement des périphéries, alors que les pôles urbains resteraient jeunes. Dans les DOM, le nombre de ménages utilisateurs à La Réunion progresserait d'environ 33 %, portés par une forte augmentation du nombre de personnes âgées. En Martinique, la forte hausse du

nombre de personnes de 80 ans ou plus (+141 %) limiterait l'effet de la baisse de la population (-33 %) sur le nombre de ménages utilisateurs, qui ne reculerait que de 3 %.

Grégoire Borey, Olivier Diel, Luigi Muzzolin (Insee)

 Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Méthodes

Le [modèle Omphale](#) permet de projeter d'année en année la pyramide des âges d'un territoire. Les projections sont établies à partir des comportements observés sur le territoire et d'hypothèses d'évolution de trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations (flux internes et solde migratoire avec l'étranger). Les [scénarios standards](#), dont le scénario central, sont construits à partir d'hypothèses faites au niveau national.

Les [projections de ménages](#) du territoire sont obtenues à partir de ces projections de population et de la répartition des modes de cohabitation. Les projections de ménages utilisateurs de services à la personne reposent sur l'application des taux de recours par tranche d'âge et mode de cohabitation d'un territoire observés dans Filosofi 2019 à la projection de ménages de ce même territoire. L'hypothèse prospective consiste à maintenir constants ces taux de recours sur l'ensemble de la période de projection.

Méthodologie des projections de besoins en emploi

- Méthode simple :
Les projections de besoins en emplois sont obtenues en appliquant l'évolution du nombre de ménages utilisateurs des services à la personne au nombre d'heures travaillées dans le secteur [\[Borey et al., 2024\]](#). Ce volume d'heures est ensuite transformé en équivalent temps plein. En appliquant des hypothèses de maintien des proportions de salariés travaillant à temps complet et de quotité de temps partiel, on obtient également des hypothèses de besoin en salariés.
- Méthode avec prise en compte du vieillissement de la population :
Les projections de besoins en emplois sont obtenues en appliquant les nombres moyens d'heures par salarié et par ménage utilisateur selon leur catégorie d'âge (moins de 80 ans et 80 ans ou plus) en 2019, aux projections de ménages entre 2019 et 2050. On fait l'hypothèse que ces nombres d'heures restent stables, avec le postulat que les ménages de 80 ans ou plus sont les utilisateurs des activités de services à la personne dédiées aux personnes âgées ou dépendantes. Enfin, il est supposé que la part de l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes est la même pour les particuliers-employeurs que pour les organismes de services à la personne.

► Définitions

Les **services à la personne** regroupent des activités de soutien aux individus et aux familles, réalisées au domicile des ménages qui y font appel (assistance aux personnes âgées ou dépendantes, ménage, jardinage, soutien scolaire, etc.), que ce soit de gré à gré (particulier-employeur) ou par l'intermédiaire d'un organisme (prestataire).

L'**aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les **déciles de niveau de vie** sont les valeurs qui partagent les ménages en dix parties égales en fonction de leur niveau de vie.

Dans cette étude, nous identifions **quatre modes de cohabitation** correspondant à des comportements différents vis-à-vis du recours aux services à la personne :

- les personnes vivant seules ;
- les adultes des familles monoparentales ;
- les personnes vivant en couple (avec ou sans enfants) ;
- les personnes vivant avec d'autres personnes sans liens familiaux.

► Sources

Le [Fichier localisé social et fiscal](#) (Filosofi) est issu de l'exploitation de données fiscales exhaustives et de données sur les prestations sociales. La notion de ménages utilisée dans l'étude fait référence aux ménages fiscaux selon Filosofi. La source permet d'identifier les foyers fiscaux ayant déclaré des dépenses de services à domicile, ici les « ménages utilisateurs de services à la personne ». Elle couvre la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion. L'étude s'appuie sur les données observées de 2019 et sur des projections sur la période 2019-2050 selon diverses hypothèses

► [méthodes](#).

► Pour en savoir plus

- **Kauffmann P., Richard M.**, « [Dans le Grand Est, un ménage sur huit a recours aux services à la personne](#) », Insee Analyses Grand Est n° 192, janvier 2025.
- **Diel O., Dabadie S., Birot N., Tamadazt D.**, « [30 000 ménages supplémentaires feraient appel aux services à la personne en 2050](#) », Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 117, décembre 2024.
- **Borey G., Warmoës J., Beltzung M., Lefebvre M.**, « [En moyenne, 4 % de l'emploi salarié total dans les services à la personne et jusqu'à 6 % dans le Sud-Ouest](#) », Insee Première n° 1981, janvier 2024.
- **Dares**, « [L'activité des organismes de services à la personne de 2013 à 2021](#) », novembre 2023.
- **Bellidenty J., Radé É.**, « [Aider son parent âgé en ayant des enfants à charge – Quelle est la situation de cette « génération pivot » ?](#) », Les dossiers de la Drees n° 83, octobre 2021.
- **Benoteau I., Goin A.**, « [Services à la personne : aides publiques et coût pour l'utilisateur](#) », Document d'études n° 194, Dares, novembre 2015.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
A. Gadaud

Maquette :
B. Rols

✉ InseeFr@insee.fr
www.insee.fr

Code Sage : IP252042
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

